

DÉCLARATION DE CHIEN / CERTIFICAT VÉTÉRINAIRE

loi du 9 mai 2008 (Mémorial A62 du 15 mai 2008), en vigueur à partir du 1er juin 2008 à remettre à l'administration communale endéans 4 mois, à compter de la naissance du chien

Détenteur du chien

Nom et prénom:

Adresse :

Chien

Nom du chien:

Race ou type :

Sexe: ☐ mâle ☐ femelle

Date de naissance :

Robe du chien:

Chien susceptible d'être dangereux ☐ oui ☐ non

(tel que prévu à l'article 10 de la loi du 9 mai 2008)

Numéro d'identification: puce électronique:

Date de l'identification électronique :

Vaccination antirabique valable: ☐ oui ☐ non

Fabricant et désignation du vaccin:

Numéro de lot :

Lieu et date de vaccination:

Vaccination valable jusqu'au :

Fait à le

signature et cachet du vétérinaire

récépissé administration
communale de Lorentzweiler

Annexe: copie du contrat d'assurance de responsabilité civile

En application du règlement relatif à la protection des données GDPR (UE)2016/679, votre commune traite vos données personnelles en respect d'une obligation légale à laquelle elle est soumise.